53ème congrès de la Société herpétologique de France
Bayonne, Septembre-Octobre 2026

Première liste rouge UICN des amphibiens et reptiles d'Occitanie : résultats, succès, regrets, et implications conservatoires

Jean-Michel Catil, Pierre-Olivier Cochard, Gilles Pottier (coords.)

30/09/2026



NATURE EN OCCITANIE

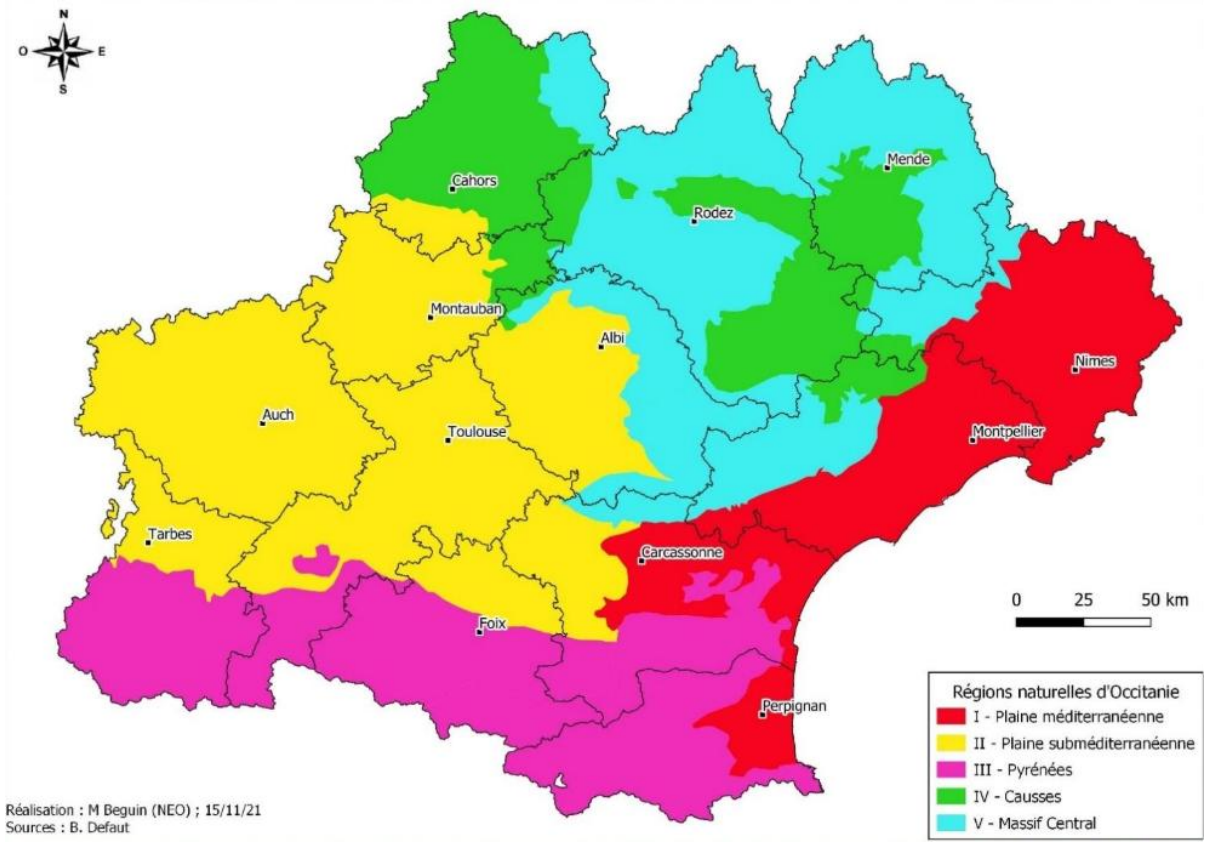
UICN Comité Français

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DREAL Occitanie
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie

L'Occitanie

- **Région de France métropolitaine la plus diversifiée sur le plan herpétologique**



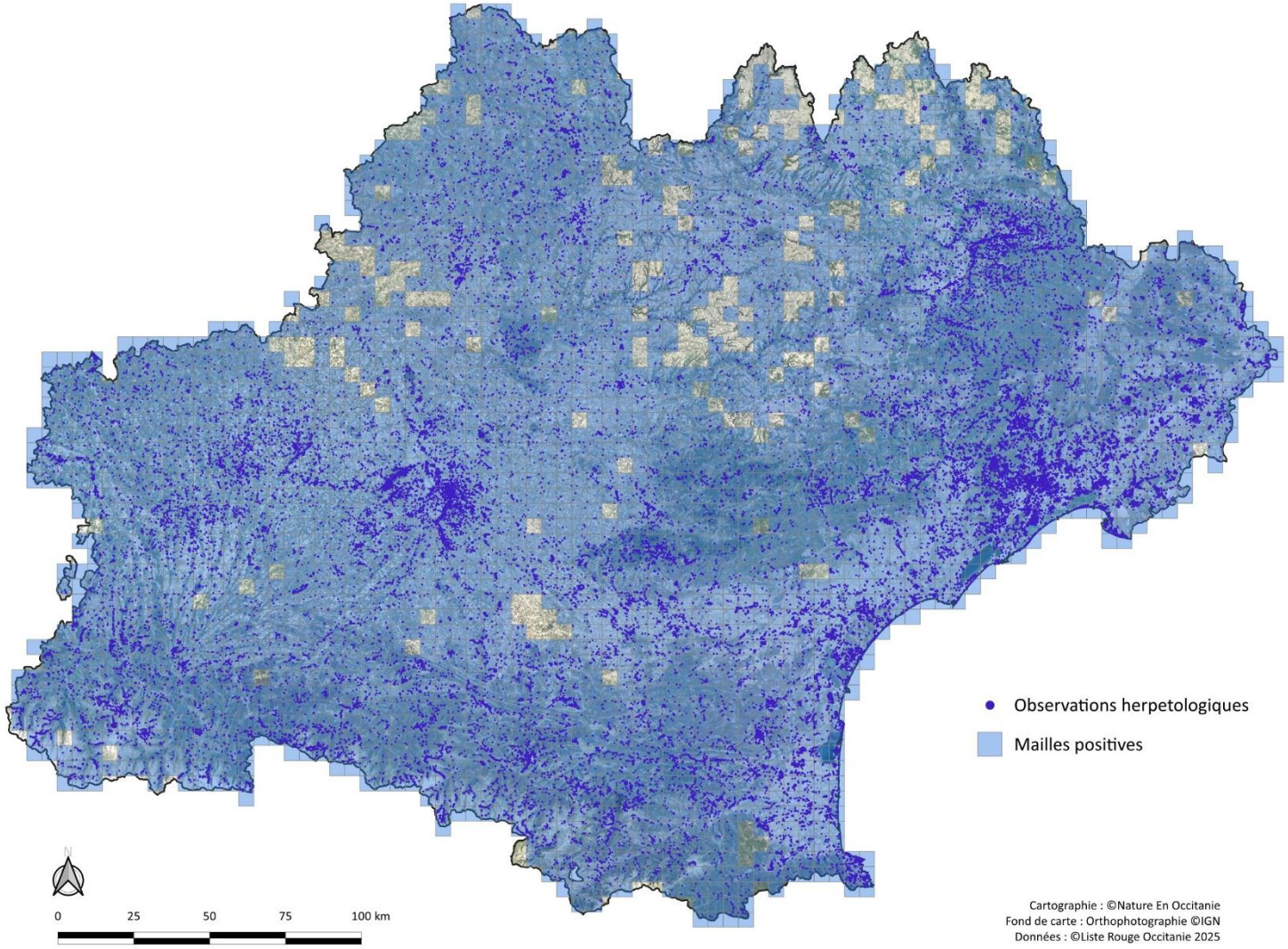
Régions naturelles d'Occitanie, d'après Defaut (2001) & Defaut in Jaulin & al., 2011



© Gilles Pottier, Simon Combet, Jérémy Jalabert, Pierre-André Crochet

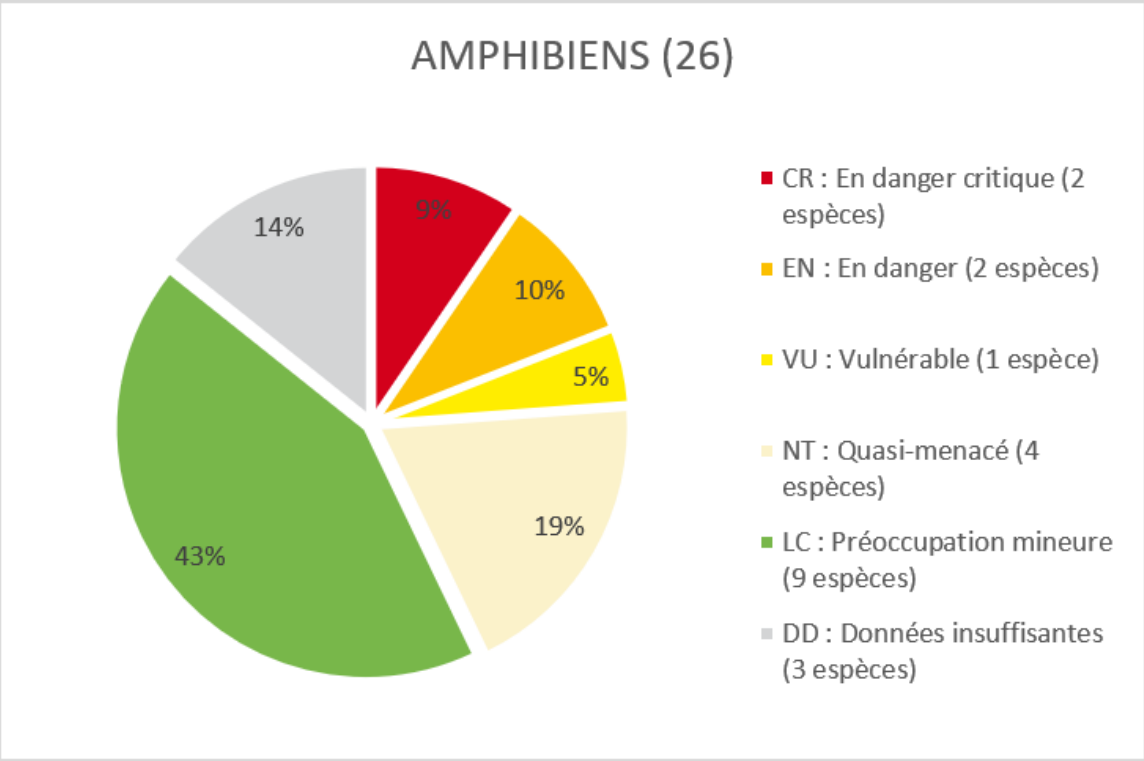
Déroulement du process Liste rouge

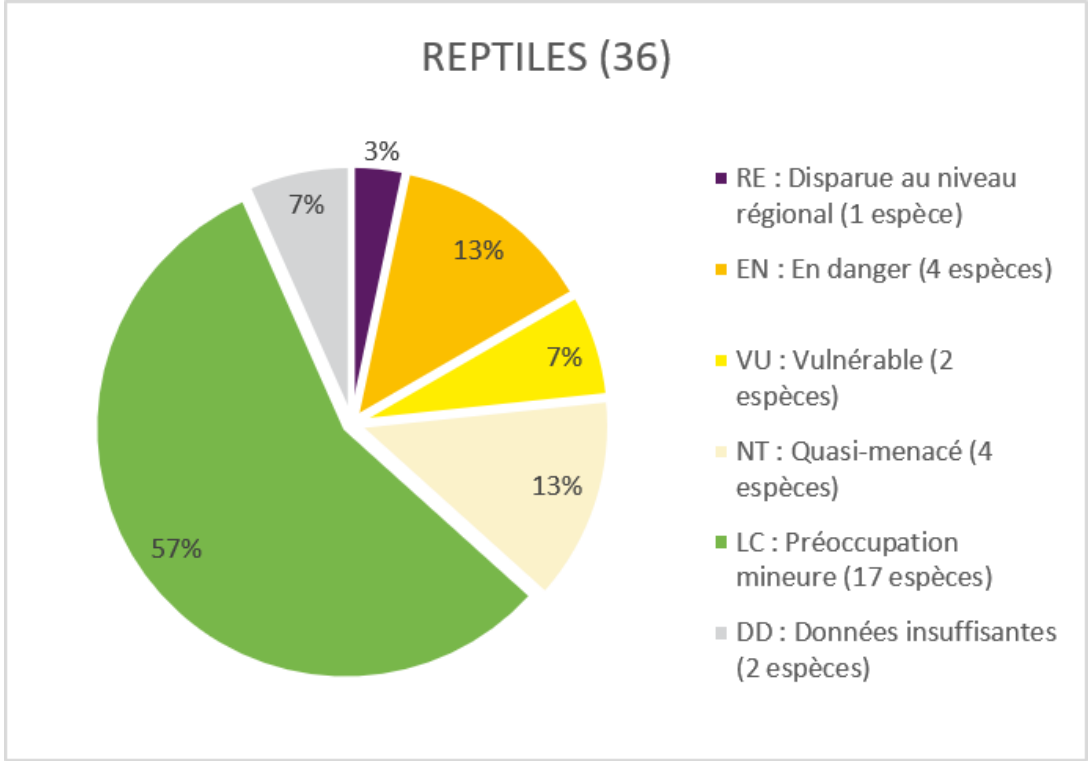
- 26 amphibiens et 36 reptiles concernés
- Base de travail
  = SINP Occitanie
- ˜ 250 000 données, avec un minimum de qualité (validables)
- Évaluation selon la méthodologie UICN
- Avis CSRPN/UICN et publication



Données 2015-2024

Résultats généraux





À cela s'ajoutent des taxons ayant intégré la catégorie **NA** (Non Applicable), à savoir 5 amphibiens et 6 reptiles (d'origine exogène et/ou non reproducteurs).

Résultats généraux

AMPHIBIENS : 5 espèces menacées

Sur des critères de réduction de la taille de la population (A), sur 10 ans ou 3 générations :

CR — Rainette verte (*Hyla arborea*)

VU — Calotriton des Pyrénées (*Calotriton asper*)



Sur des critères de répartition géographique (B), fragmentation sévère et déclin continu :

CR — Triton crêté (*Triturus cristatus*)

EN — Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*)



Résultats généraux

REPTILES : 6 espèces et 2 sous-espèces menacées et une espèce éteinte

RE — Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*)

Sur des critères de réduction de la taille de la population (A), sur 10 ans ou 3 générations :

EN — Lézard du val d'Aran (*Iberolacerta aranica*) Lézard d'Aurélio (*Iberolacerta aurelioi*)

VU — Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*), Lézard des souches ssp. nominale (*Lacerta agilis agilis*), Lézard vivipare ssp. nominale (*Zootoca vivipara vivipara*)

Sur des critères de répartition géographique (B), fragmentation sévère et déclin continu :

EN — Émyde lépreuse (*Mauremys leprosa*)*, Vipère péliade (*Vipera berus*)

*** + critère C : petite population et déclin**

Résultats généraux

- **4 espèces d'amphibiens quasi-menacés (Sur des critères de réduction de la taille de la population (A), sur 10 ans ou 3 générations)**

NT Alyte catalan (*Alytes almogavarii*), Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

- **4 espèces et 1 sous-espèce de reptiles quasi-menacés (Sur des critères de réduction de la taille de la population (A), sur 10 ans ou 3 générations)**

NT Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), Lézard vivipare de Lantz (*Zootoca vivipara louislantzi*), Couleuvre astreptophore (*Natrix astreptophora*), Couleuvre vipérine (*Natrix maura*),Vipère aspic (*Vipera aspis*)

- **2 espèces et 1 klepton d'amphibiens avec Données insuffisantes**

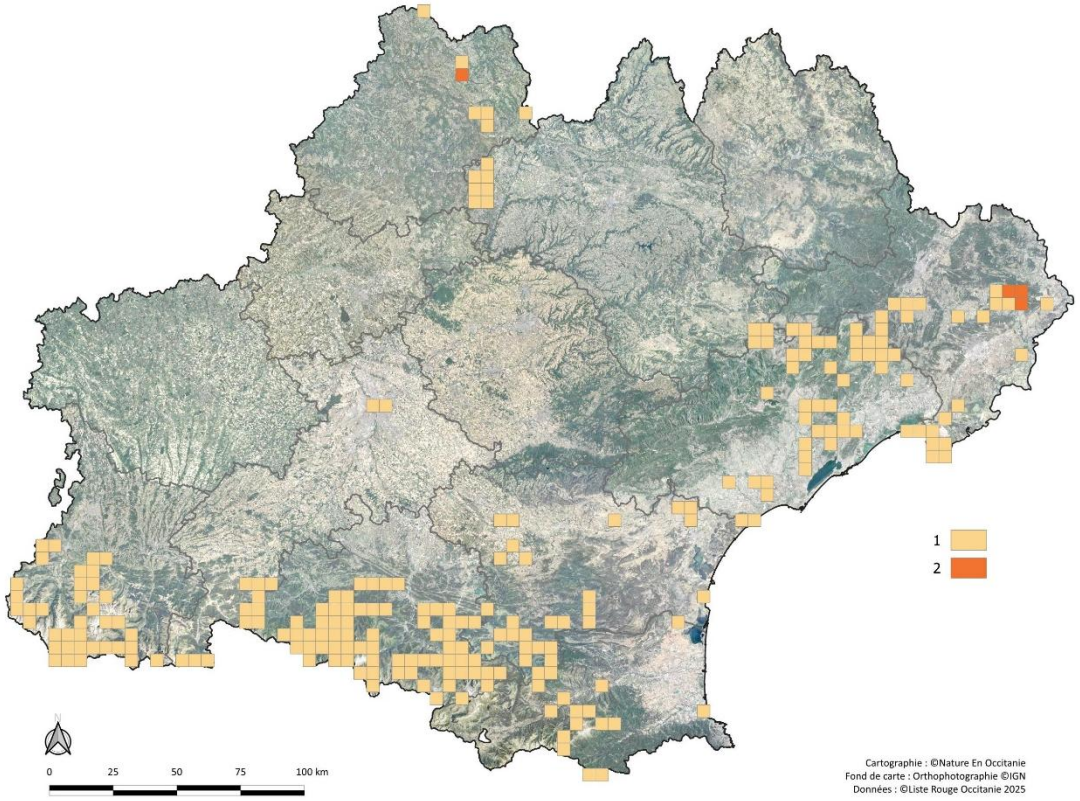
DD Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*), Grenouille verte (*Pelophylax* kl. *esculentus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)

- **2 espèces de reptiles avec Données insuffisantes**

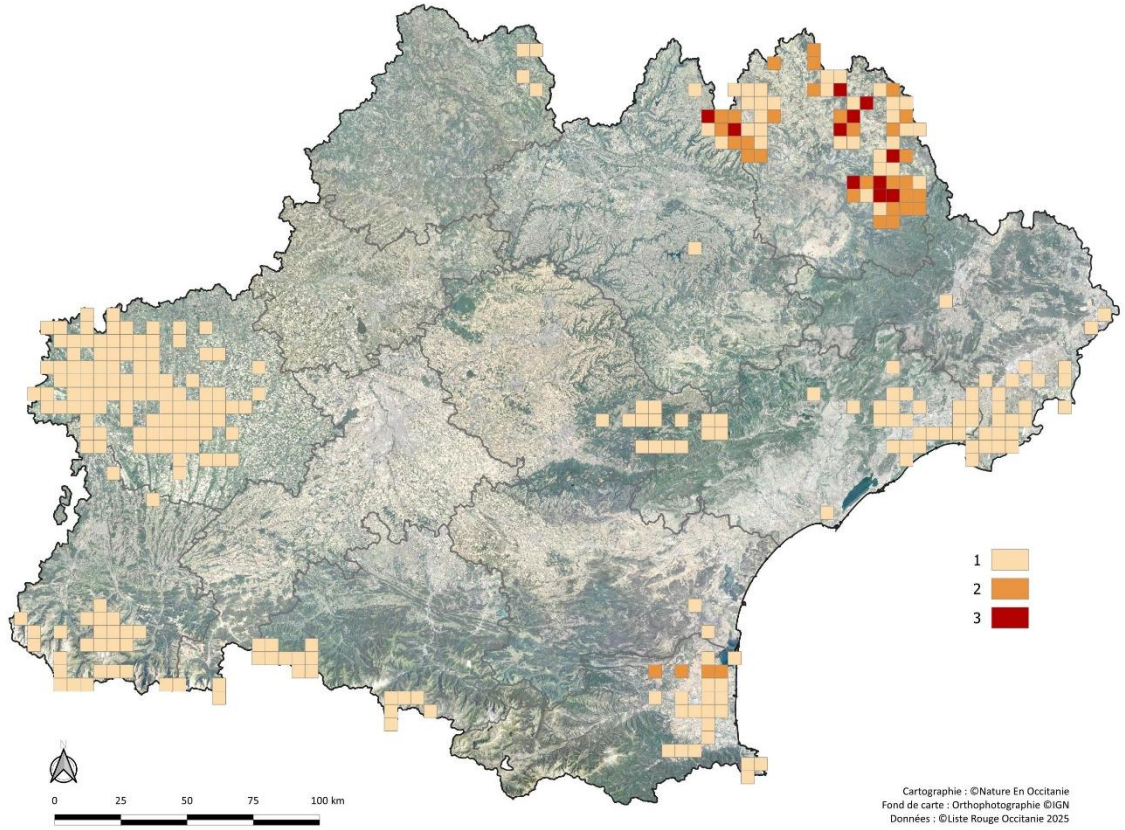
DD Tortue caouanne (*Caretta caretta*), Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)

Résultats généraux

- **Localisation des taxons menacés (CR, EN, VU)**



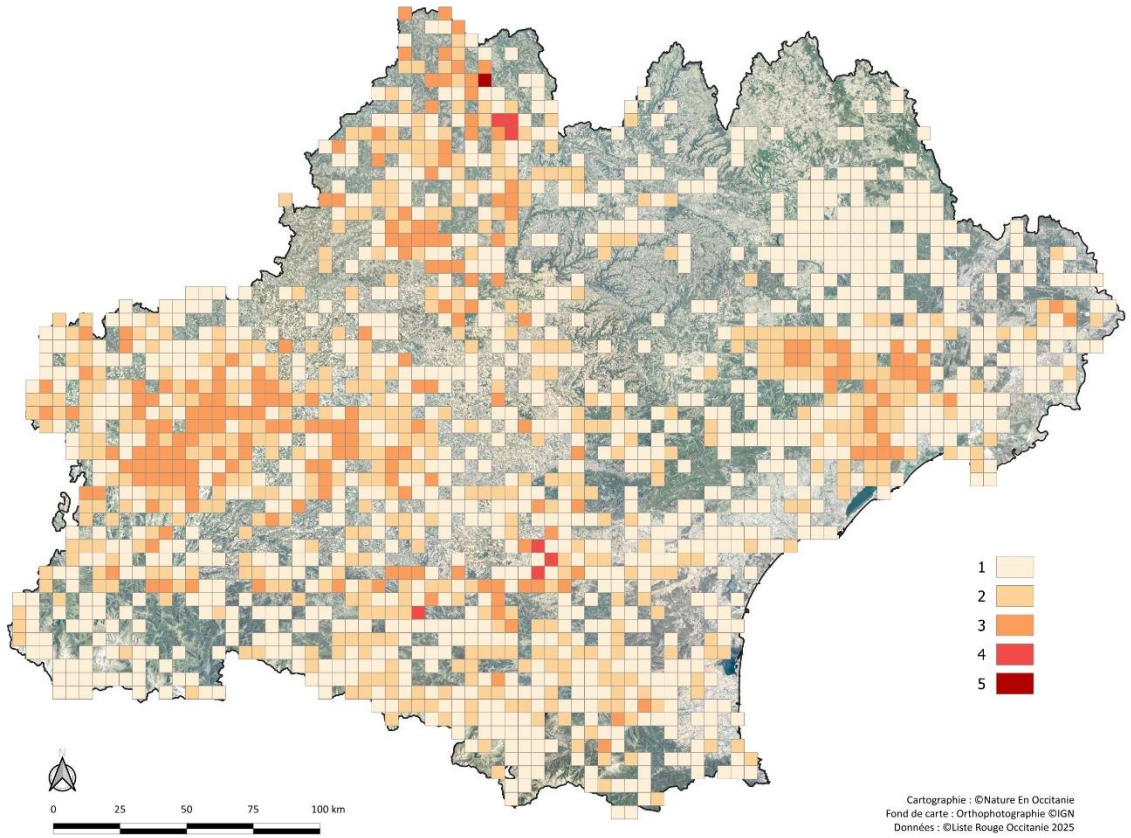
AMPHIBIENS



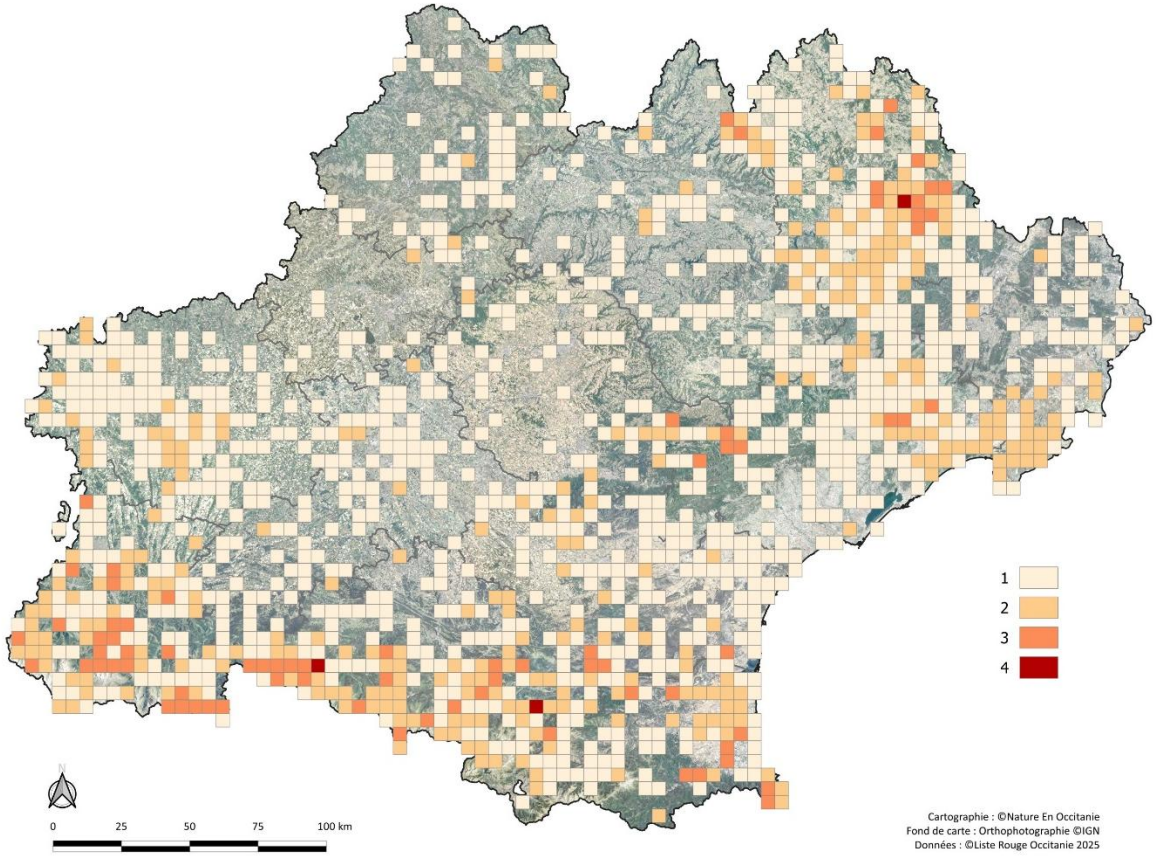
REPTILES

Résultats généraux

- **Localisation des taxons menacés (CR, EN, VU)+ quasi-menacés (NT)**



AMPHIBIENS

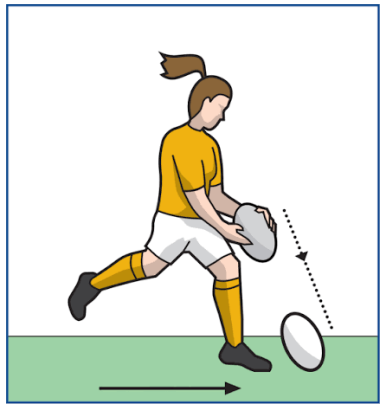


REPTILES

Liste rouge ou rugby, une histoire de règles…

BIARRITZ
OLYMPIQUE PAYS BASQUE

BO





Grille de synthèse des critères de l'UICN pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'une des catégories du groupe « menacé » de la Liste rouge (En danger critique, En danger et Vulnérable)

Résumé des critères A à E	En danger critique (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)
A. Réduction de la taille de la population *mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations*			
A1	≥ 90 %	≥ 70 %	≥ 50 %
A2, A3 et A4	≥ 80 %	≥ 50 %	≥ 30 %
A1 Réduction de la taille de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé. **A2** Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles. **A3** Réduction de la population prévue, déduite ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans). **A4** Réduction de la population constatée, estimée, déduite, prévue ou supposée (sur un maximum de 100 ans), sur une période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.	*en se basant sur l'un des éléments suivants :*		**(a)** l'observation directe *(sauf A3)* **(b)** un indice d'abondance adapté au taxon **(c)** la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO) et/ou de la qualité de l'habitat **(d)** les niveaux d'exploitation réels ou potentiels **(e)** les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites
B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km²	< 5 000 km²	< 20 000 km²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km²	< 500 km²	< 2 000 km²
***ET** remplir au moins deux des trois conditions a, b ou c suivantes :*			
(a) Sévèrement fragmentée OU nb de localités :	= 1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu constaté, estimé, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : **(i)** zone d'occurrence, **(ii)** zone d'occupation, **(iii)** superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, **(iv)** nb de localités ou de sous-populations, **(v)** nb d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : **(i)** zone d'occurrence, **(ii)** zone d'occupation, **(iii)** nb de localités ou de sous-populations, **(iv)** nb d'individus matures.			
C. Petite population et déclin			
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
***ET** remplir au moins un des sous-critères C1 ou C2 suivants :*			
C1 Un **déclin continu** constaté, estimé ou prévu d'au moins : *(sur la plus longue des deux durées et sur un max. de 100 ans dans l'avenir)*	25 % en 3 ans ou 1 génération	20 % en 5 ans ou 2 générations	10 % en 10 ans ou 3 générations
C2 Un **déclin continu** constaté, estimé, prévu ou déduit ***ET** au moins une des trois conditions suivantes :*			
(a) (i) Nb d'individus matures dans chaque sous-population :	≤ 50	≤ 250	≤ 1 000
(a) (ii) % d'individus matures dans une sous-population égal à :	90 - 100 %	95 - 100 %	100 %
(b) Fluctuations extrêmes du nb d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
D Nombre d'individus matures	< 50	< 250	**D1** < 1 000
D2 *Pour la catégorie VU uniquement :* Zone d'occupation restreinte ou nombre de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vraisemblable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.	-	-	**D2** En règle générale : AOO < 20 km² ou nb de localités ≤ 5
E. Analyse quantitative *sur la plus longue des deux durées et sur 100 ans maximum*			
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50 % sur 10 ans ou 3 générations	≥ 20 % sur 20 ans ou 5 générations	≥ 10 % sur 100 ans

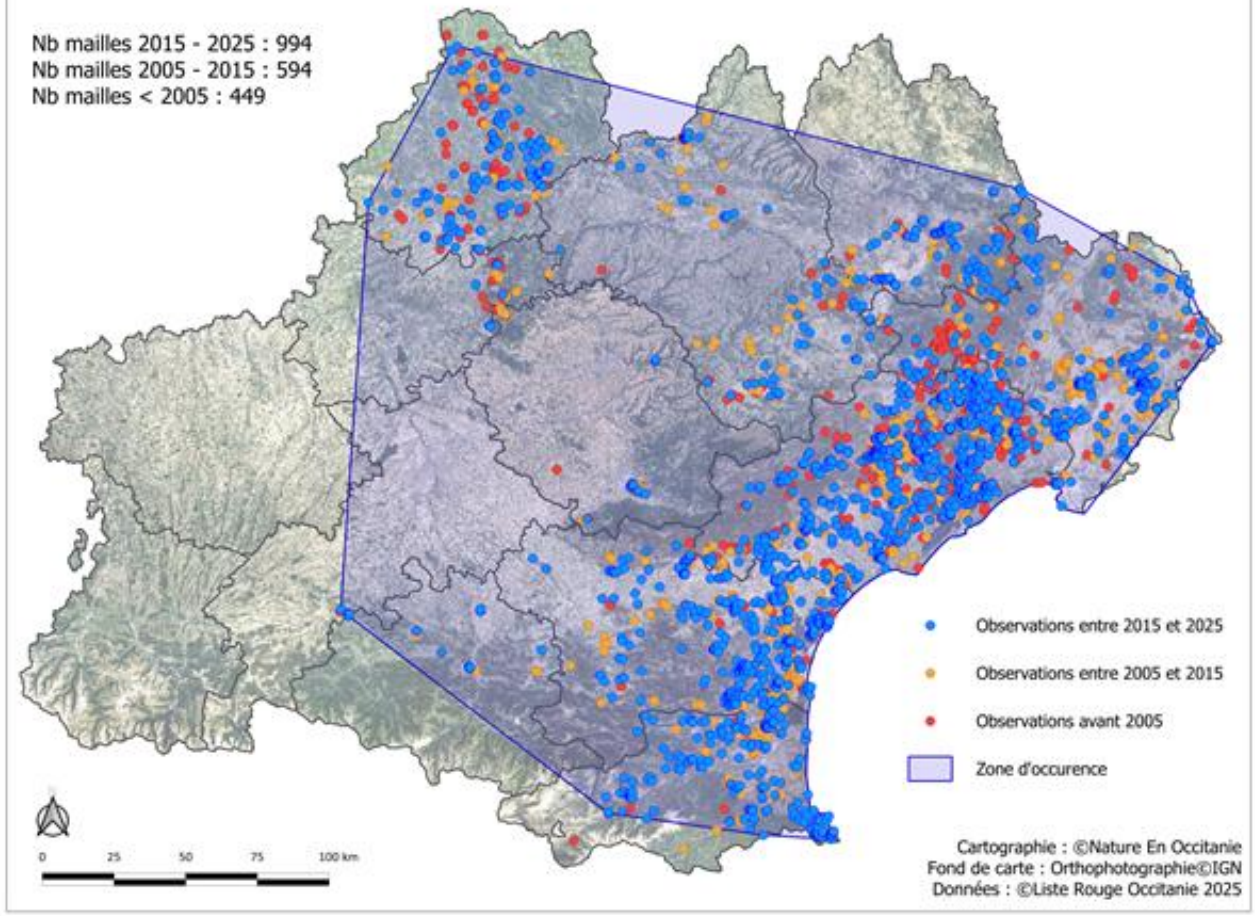
Un cas d'école : le Lézard ocellé LC

Timon lepidus
(Daudin, 1802)

Lézard ocellé (Le)
cd_ref : 79273

Zone d'occurence : 52 182 km²

Zone d'occupation : 3 976 km²





Réactions

- un Directeur d'études de BE : « *Je suis assez étonné de certains statuts, surtout Pérez/Graf, Edwards et ocellé !? Ça ne va pas dans le sens de la conservation, ça va compliquer les études d'impacts et leur prise en compte si on les considère comme des espèces non menacées* 😢 »

- Un expert de la LR : « *Concernant le Lézard ocellé, je suis bien sûr d'accord à 200% pour le passer en NT. C'est important pour sa bonne prise en compte dans les études d'impacts règlementaires.* »

- *Une chargée d'études de BE : « C'est quoi cette nouvelle liste rouge d'Occitanie ?! Tous mes enjeux forts deviennent faibles* ☹ »

- *Avis CSRPN : Proposer une catégorie « NT » pour le Lézard ocellé (Timon lepidus) actuellement classé en « LC » […]Il serait néanmoins pertinent de tenter de découper la répartition du Lézard ocellé en écotypes (correspondant grossièrement à la répartition ex-Midi-Pyrénées vs ex-Languedoc-Roussillon), si cela est possible, pour classer le premier écotype de Lézard ocellé a minima en « NT »*

Selon ces témoignages, un statut fort en LRR serait donc un besoin essentiel pour assurer la conservation d'une espèce. Confusion entre statut et enjeu, les réactions ne tiennent pas compte de la méthode et pour cause :

- Critère B inutilisable (seuils EOO et AOO dépassés).

B. Répartition géographique			
B1 Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km²	< 5 000 km²	< 20 000 km²
B2 Zone d'occupation (AOO)	< 10 km²	< 500 km²	< 2 000 km²

- Critère A aurait nécessité de prouver une réduction de 20 à 30 % ; aucun élément en ce sens ;

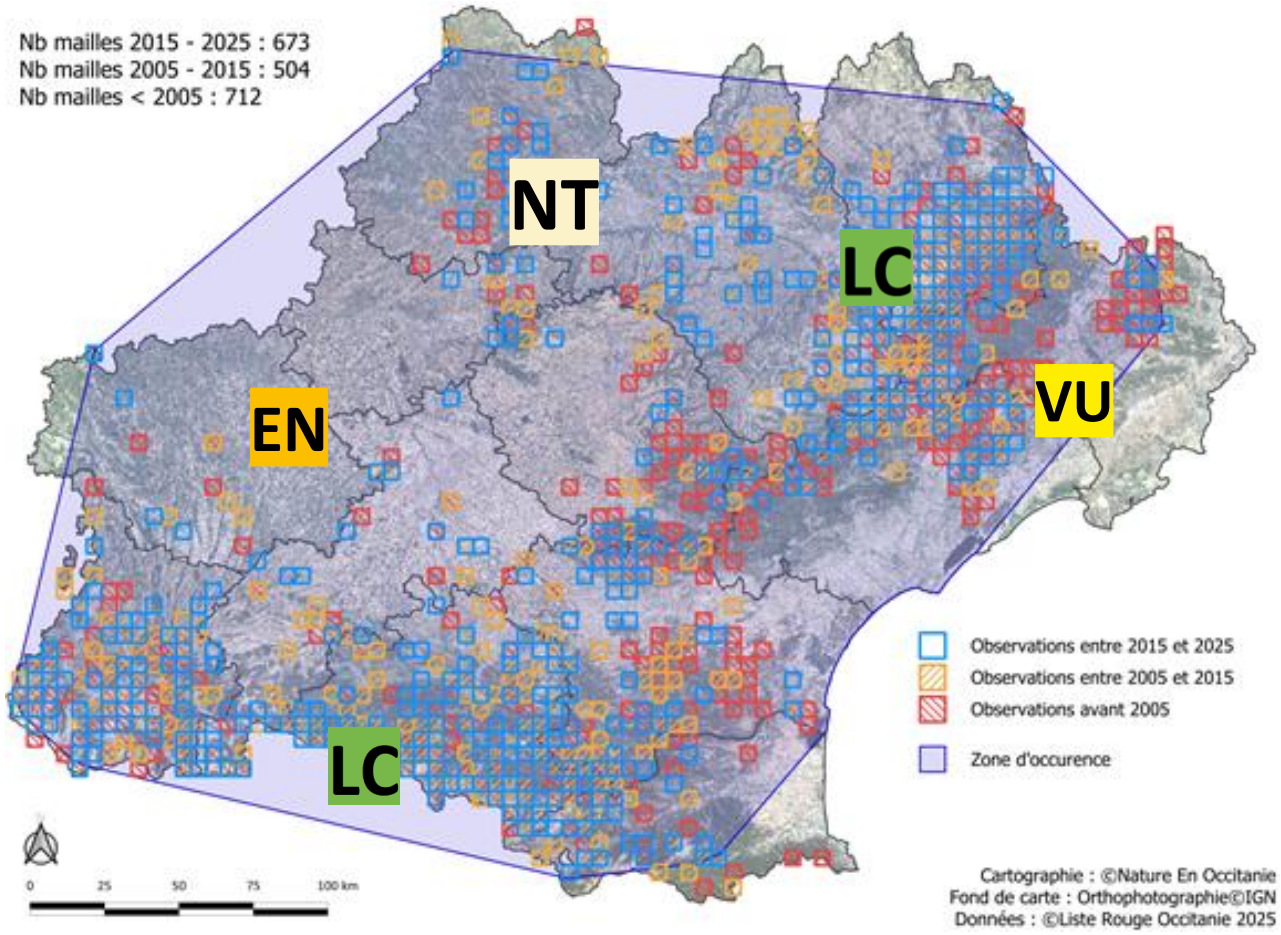
des progressions altitudinales notées, pas de déclin significatif dans les bastions (Quercy, Languedoc).

- Ecotypes ? : résultats étude génétique nationale Lézard ocellé dans quelques mois…

- **Gardons à l'esprit qu'une espèce non menacée peut être jugée comme prioritaire en termes de conservation (espèce parapluie, acceptabilité, etc).**

La Vipère aspic NT

- Le gros de la réduction est antérieur à 3 générations
- Fortes disparités biogéographiques







Le complexe perezi-grafi LC



- **En déclin, supplanté par *Pelophylax ridibundus* (Demay *et al.*, 2023), en constante progression.**
- **Déclin trop lent sur 10 années (a priori <20 %)**
- **Fragmentation pas assez sévère à ce jour, pour rappel :**

Pour pouvoir être classée en NT sur le critère B, l'espèce doit être dans l'un des cas de figure suivant :

- Être **en-dessous des seuils** de la catégorie VU pour B1 et/ou B2 et avoir un **nombre de localités inférieur à 10**, permettant un classement sur le critère "pr. B1a" ou "pr. B2a" ;
- Avoir une **AOO inférieure à 3000 km²**, un **nombre de localités compris entre 10 et 20** et un **déclin continu** de l'un des éléments "i", permettant un classement sur le critère "pr. B2b(...)".

Cohérence entre listes rouges



LR nationale/Occitanie

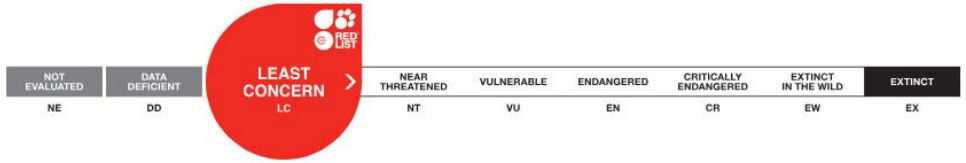
Calotriton asper, Calotriton des Pyrénées
Critères : pr. B(1+2)b(iii,v) | Changement de catégorie : NVm | Tendance : diminution

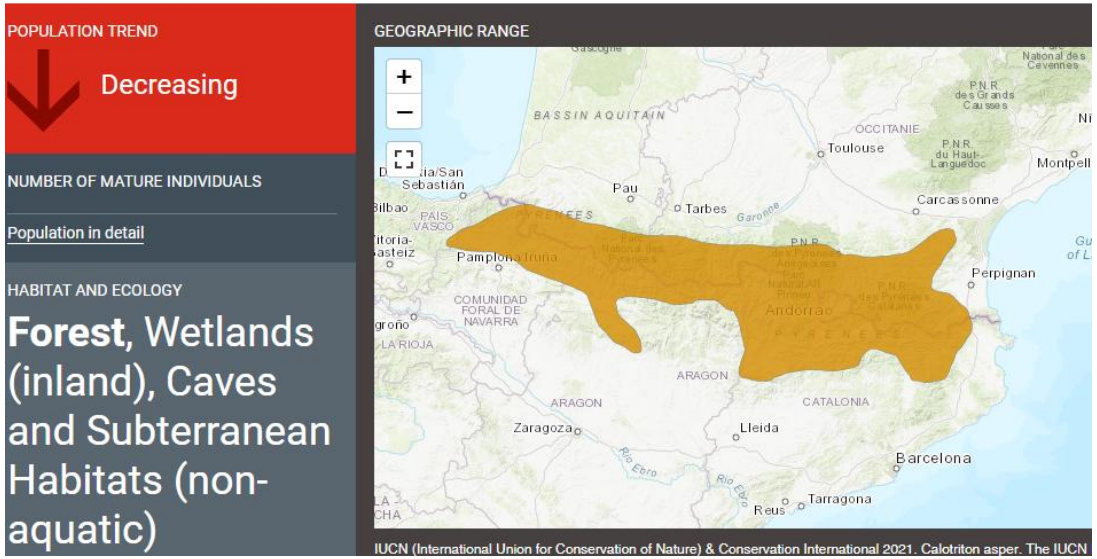
NT

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critères	Catégorie UICN Occitanie (2026)	Tendance
Calotriton asper (Al. Dugès, 1852)	Calotriton des Pyrénées (Le)	A4c	VU	↓

LR Europe/Monde

Salvador, A., Miaud, C., Recuero Gil, E., Pottier, G., Martínez-Solano, I., Bosch, J., García París, M., Lizana, M., Tejedo, M., Edgar, P., Geniez, P., Marquez, R. & Lecis, R. 2024. *Calotriton asper. The IUCN Red List of Threatened Species* 2024: e.T59448A229005750. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2024-2.RLTS.T59448A229005750.en. Accessed on 27 September 2026.





Les listes rouges, à quoi ça sert ?



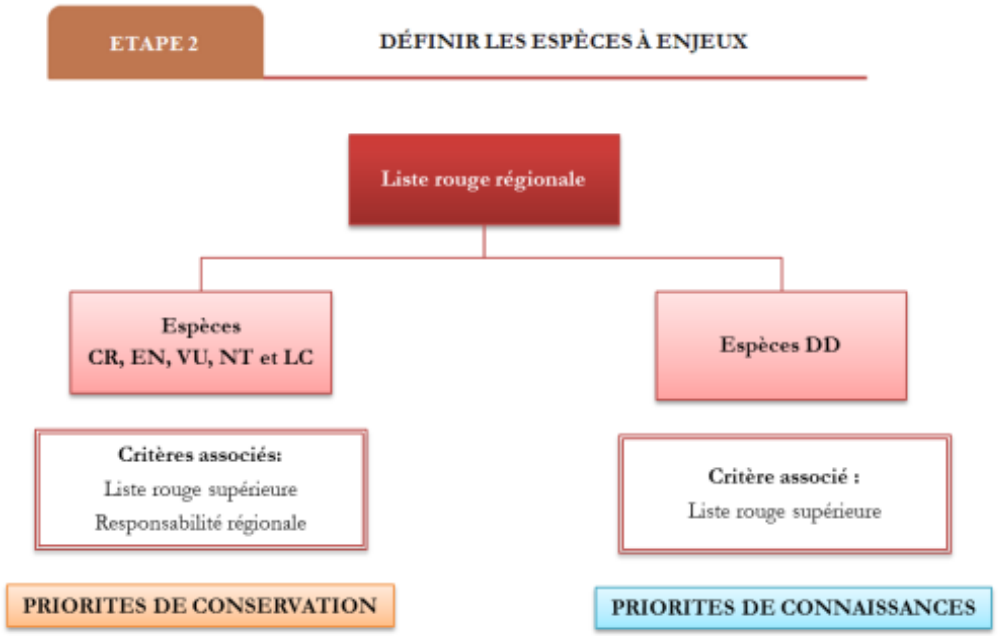


Figure 5 : Démarche proposée pour définir les espèces à enjeux (Etape 2)

Liste rouge régionale	CR	2	4	5	5	5
	EN	2	3	4	5	5
	VU	2	3	4	4	5
	NT	1	3	3	3	4
	LC	1	1	2	2	2
Indice de Vulnérabilité (IV)		LC	DD / NT	VU	EN	CR
		Liste rouge supérieure				

Indice de Vulnérabilité	Description du niveau de vulnérabilité
5	Niveau de vulnérabilité alarmant
4	Niveau de vulnérabilité préoccupant
3	Niveau de vulnérabilité significatif
2	Niveau de vulnérabilité notable
1	Niveau de vulnérabilité faible

Figure 7 : Grille de détermination de l'Indice de Vulnérabilité (Croisement de la Liste rouge régionale avec une Liste rouge supérieure)
Croisements rayés = Cas particuliers, vérifier la cohérence des évaluations régionales et nationales (voir ci-dessous)

Répercussions du statut LR en cascade…

- **Méthodologie pour l'inventaire des ZNIEFF en Occitanie**

Exemple du Lézard des souches (*Lacerta agilis*),qui va perdre sa déterminance ZNIEFF), au rang spécifique

LC

5.3. SENSIBILITE

Comme suggéré par la méthodologie nationale, nous utiliserons les Listes Rouges disponibles pour la note de sensibilité. Nous prendrons ici la liste rouge disponible à l'échelle la plus fine (Europe, France et Occitanie/MP/LR).

Attribution d'une note S à chaque espèce :

- 5 – CR
- 4 – EN
- 3 – VU
- 2 – NT
- 1 – LC & DD

Pour chaque espèce et par région biogéographique est calculé un indice :

$$I_{ZNIEFF} = \frac{\frac{R_R + R_B + E + RR + 2S}{6} - 1}{5 - 1} * 10$$

Source : CEN Occitanie



Répercussions du statut LR en cascade…

- **Hiérarchisation des espèces protégées en Occitanie (DREAL Occitanie)**

Critères		Notes correspondantes	vide	0	1	2	3	4
Protection Juridique	ProtectionFrance	Niveau de protection de l'espèce en France		espèce non protégée		protection spécimens	protection habitat + Spécimens	vertébrés menacés extinction
	ProtectionEurope	Niveau de protection de l'espèce en Europe Natura 2000 : DO et DHFF		espèce non listée DHFF ou DO		annexe IV seul ou annexe II Seul	annexe I DO ou annexe II et IV DHFF	prioritaire DHFF
Responsabilité	DeterminantZnieffLR	Statut de l'espèce pour déterminer les ZNIEFF en ex Languedoc-Roussillon	espèce décrite après les Znieff	non retenue	remarquable		déterminante à critères	déterminante stricte
	DeterminantZnieffMP	Statut de l'espèce pour déterminer les ZNIEFF en ex Midi-Pyrénées			déterminante avec cortège d'espèces		déterminante à critères	déterminante stricte
	ListeRougeUICNFrance ListeRougeUICNLR ListeRougeUICNMP ListeRougeUICNOcc	Statut de menace de l'espèce sur les listes rouges UICN en France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Occitanie	NE, NA, DD, Pas de liste rouge	LC		NT	VU	EN, CR
	PNA	statut de l'espèce pour les PNA		pas de PNA			PNA multi-espèces	PNA mono-spécifique
	ResponsabiliteOcc	niveau de Responsabilité régionale Pour la conservation de l'espèce en Occitanie Pour les mammifères, oiseaux, Pour les poissons et invertébrés			faible	modérée responsabilité pour la conservation de l'espèce Dans 1 région Biogéographique	forte 25 à 50 % aire distribution ou effectifs Français >50 % aire distribution ou effectifs Français	très forte >10% aire distribution mondiale ou Européenne ou > 50% aire Française >50% aire distribution ou Effectifs mondiaux

Conclusions

- Intérêt de disposer d'évaluations infra (sous-espèces ou populations, voire domaines biogéographiques)
- Incitation à davantage prendre en compte la tendance
- Besoins de suivis long-terme (POPs)
- Veiller à la cohérence des différentes échelles territoriales
- Exercice scientifique ou politique ?



Où trouver la liste rouge ?

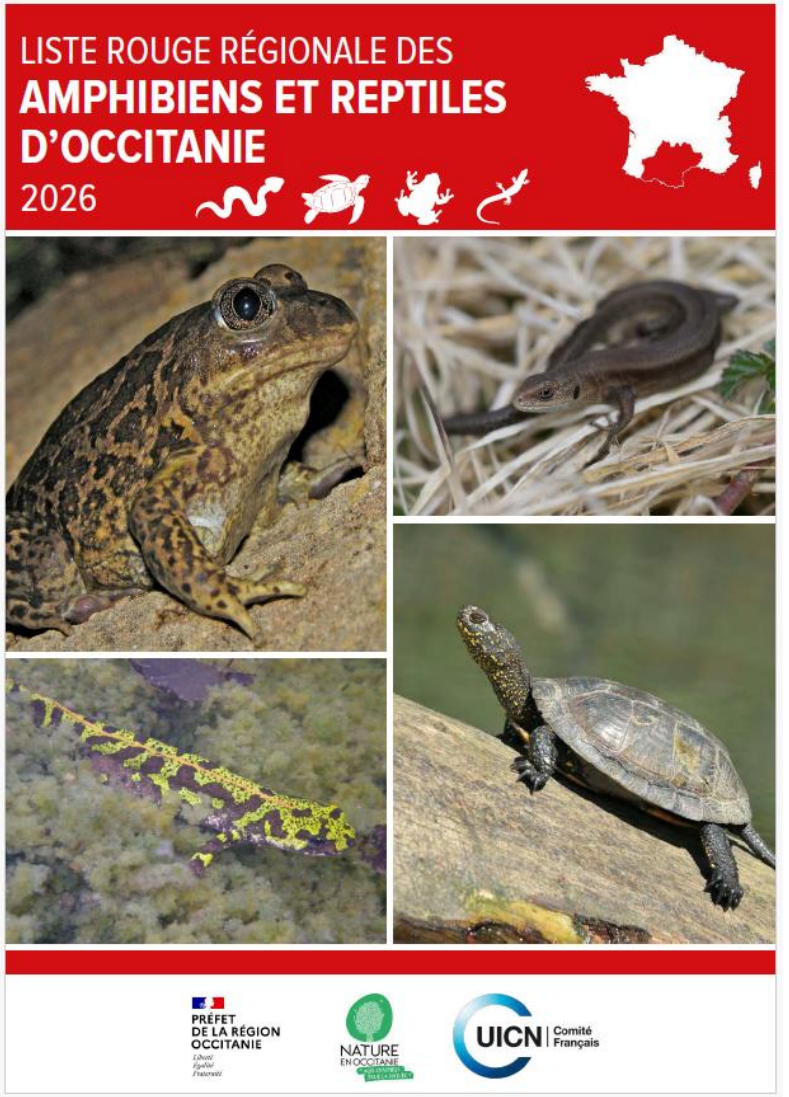
- **Retrouvez les résultats :**

https://www.natureo.org/ressources/listes-rouges/

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-occitanie-a24640.html

- **Livret en cours d'édition**

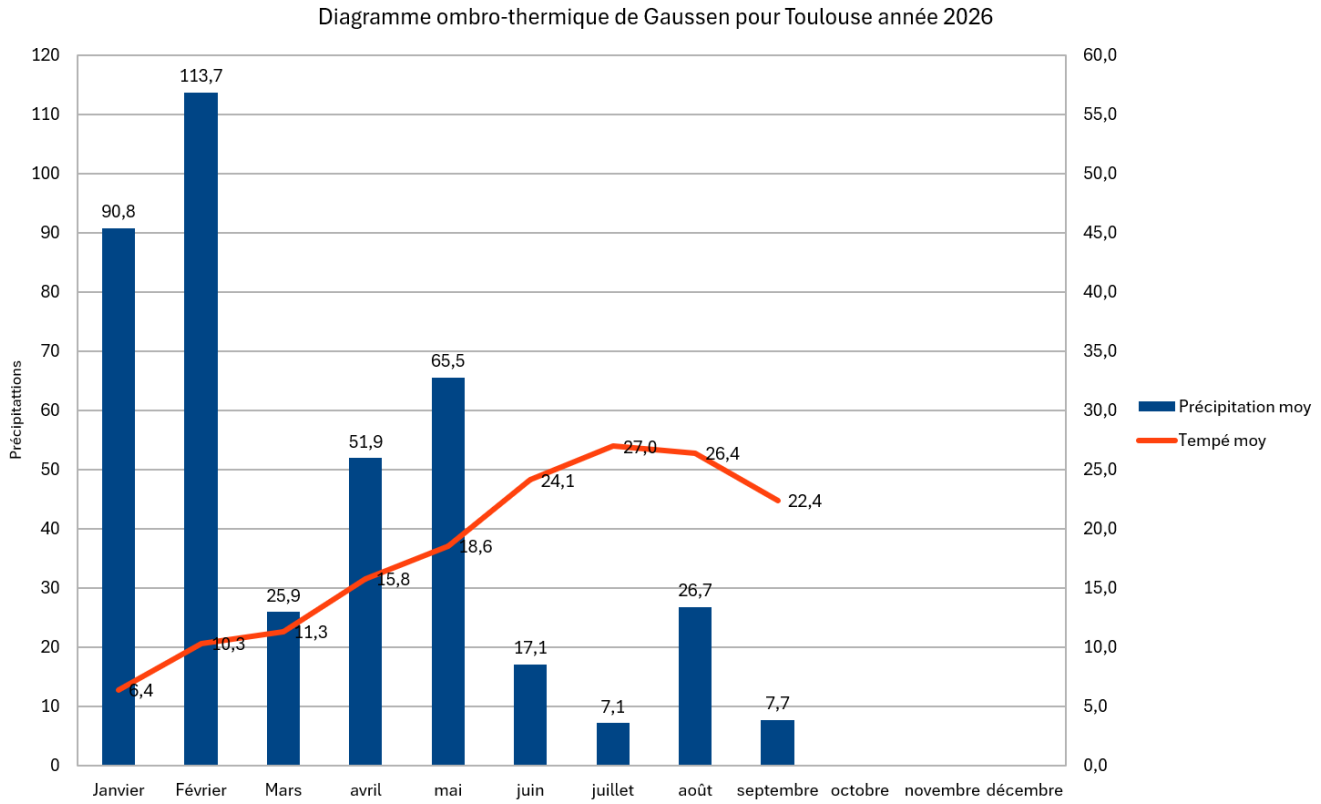
  (déjà téléchargeable)



Perspectives de mise à jour (10 ans ?)

Des changements profonds et rapides appellent à se questionner

« Généralement, le changement climatique reste une menace à utiliser avec précaution pour caractériser le nombre de localités, notamment pour éviter de regrouper toutes les stations en une seule localité. Les répercussions étant déjà visibles et graves pour certaines espèces d'altitude ou de zones humides subissant des asséchements répétés, il est bien entendu important de les prendre en considération. L'objectif sera ici de déterminer le nombre de localités en fonction du nombre de stations pouvant être touchées de manière simultanée et homogène par les mêmes répercussions du changement climatique. **» Comité français de l'UICN**



Merci pour votre attention

Merci au Comité d'experts :

Sébastien Albinet, Cédric Baudran, Jean-Michel Catil, Pierre-Olivier Cochard, Simon Combet, Pierre-André Crochet, Claudine Delmas, Rémi Destre, Jocelyn Fonderflick, Philippe Geniez, Jérémy Jalabert, Jean Muratet, Gilles Pottier, Cyrille Sabran, Jean-Marc Thirion.

Et aux plus de 6 000 personnes ayant bancarisé leurs données !



© Rémi Charles-Dominique

Contacts

Catil Jean-Michel / Pottier Gilles / Cochard Pierre-Olivier

Nature en Occitanie

jm.catil@natureo.org/g.pottier@natureo.org/

pierre-olivier.cochard@natureo.org

Événement organisé par :

Avec le soutien technique et financier de :